

ATELIER 4 : quelle politique culturelle pour une ville dynamique et solidaire ?

4 questions ont été débattues :

1/ La culture à Bois-le-Roi : quel état des lieux ?

Il a été constaté qu'il n'existait pas à proprement parler de la part de la municipalité d'une véritable politique culturelle depuis plusieurs décennies et ce malgré l'augmentation très significative de la population (3000 habitants en 1970, près de 6000 aujourd'hui). La comparaison avec d'autres villes de 6000 h est particulièrement cruelle. Ce constat interroge par contraste également avec des collectivités proches et plus petites (Chartrettes, Châtelet-en-Brie) beaucoup plus dynamique sur ce point. A l'exception de la bibliothèque, municipale, les activités culturelles sont « déléguées » à des associations (Trait d'Union pour l'école de musique, théâtre et dessin, Audiovisuel et Patrimoine, etc). L'absence de lieu dédié est un véritable obstacle à une activité culturelle permanente et à la création d'événements. L'absence quasi-totale (à l'exception des journées Oxygène très ponctuelles organisées par la communauté d'agglomération) d'offre culturelle en direction des adolescents est soulignée. Le projet de médiathèque, enlisé depuis plus de 10 ans, est totalement sous-dimensionné.

2/ Comme élargir l'offre culturelle et selon quels axes pour renforcer le lien social ?

Les ressources importantes et sous-exploitées de la commune offrent de nombreuses possibilités : mise en valeur du patrimoine bâti et immatériel, de la collection de peintures de la mairie (exemple de la mise en valeur de la mairie-musée de Bourron-Marlotte), sollicitation de l'association nouvelle très dynamique du Barbacot, de plusieurs artistes ou personnes-ressources présents sur la commune dont les compétences pourraient être fédérées, appel à projets pour des résidences d'artiste, conventions réellement actives et permanentes entre les structures culturelles existantes le centre de loisirs, les écoles ainsi que le collège (conventions d'éducatrices artistiques et culturelles). Des financements pourraient être obtenus du département et de la direction régionale des affaires culturelles sur ces deux derniers points.

3/ Quels événements ? Quels lieux permanents et temporaires ?

L'idée d'un tiers-lieu, lieu de convivialité où toutes sortes d'activités peuvent être hébergées (culturelles, coworking, café repair, fablab) destinées à toutes les générations. Est évoqué le centre de tri de la Poste qui doit déménager et sera prochainement libre ; sa proximité avec la gare, la librairie qui a développé un point « syndicat d'initiative », le passage des touristes et des randonneurs aujourd'hui sans lieu d'accueil en fait un emplacement stratégique idéal pour un tiers lieu qui serait un lieu de convivialité publique lequel, aujourd'hui, n'existe pas.

4/ Quelles collaborations avec les communes proches ?

La création de nouveaux lieux et de nouvelles structures culturelles ne peut pas se faire aujourd'hui sans lien, sans concertation et sans synergie avec les autres municipalités et associations proches ainsi qu'avec la communauté d'agglomération aussi bien en termes de financement qu'en terme de complémentarité.